

Prison avec sursis requis contre un ex-directeur d'école supérieure

4-5 minutes

1. [Accueil](#)

2. [Société](#)



XVIIe chambre du tribunal correctionnel de Paris (Illustration). —
Jacques DEMARTHON / AFP

L'ancien directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de [Caen](#) comparaît mardi et mercredi en correctionnelle pour [harcèlement moral](#) ou [sexuel](#) entre 2010 et 2016 face à treize parties civiles. « Le système Hommet est conçu avec du chantage et de la peur (...), de l'intimidation », a dénoncé à la barre Anne Schneider maître de conférences à l'Espe, une des treize parties civiles, en l'accusant devant le tribunal correctionnel de Caen d'avoir bloqué ses recherches pendant quatre ans.

En début de soirée, mardi, dix autres parties civiles avaient défilé à la barre, parfois tremblantes ou en pleurs. Elles ont raconté de subites « mises au placard » ou comment plusieurs d'entre elles avaient été souvent soudainement « humiliées », « dénigrées » en entretien ou publiquement, par un directeur les calomniant, menaçant de les « dégager » après les avoir pour certaines « portées aux nues ».

Des enseignantes témoignent

Les faits de harcèlements sexuels n'avaient pas encore été abordés directement vers 19h. A la barre, une enseignante, Anne-Marie Fretté, a indiqué que Stanislas Hommet avait mis un zéro à quatre de ses étudiantes russes, sans la consulter, justifiant ces notes par le fait que ces étudiantes ne « répondaient pas à [ses] attentes ».

Une autre enseignante, 59 ans, a raconté comment il s'était mis à lui « crier dessus » après l'avoir convoquée parce qu'il avait vu de la lumière dans sa salle d'arts plastiques jusqu'à 23h. « Il m'a menacé d'un blâme, m'a dit "J'ai su que c'était vous, j'ai reconnu votre parfum. D'ailleurs, il est agréable votre parfum" », a-t-elle dit.

L'homme a été suspendu en fin d'année 2016

Stanislas Hommet, 49 ans, a reconnu devant les juges des propos « maladroits », « inappropriés », sous le coup de la « colère », une attitude parfois « lâche », mais il a démenti être à l'origine de ces zéros ou toute volonté de nuire. Titulaire d'un Capes d'histoire-géographie, Stanislas Hommet avait été suspendu le 24 octobre 2016. Le 4 juin, le tribunal administratif de Caen a confirmé sa révocation datant de février 2018 par l'[Education nationale](#).

Il est poursuivi pour harcèlement moral du 1er septembre 2010 au 31 décembre 2016 et harcèlement sexuel par personne abusant de l'autorité liée à sa fonction du 1er septembre 2012 au 31 août 2014. Le procès, qui a débuté mardi matin, doit se terminer mercredi à la mi-journée.